Solidaires Finances Publiques 62 Section Pas-de-Calais

Compte rendu de la Formation Spécialisée du 13 novembre 2023

ORDRE DU JOUR

1 – Élection du ou de la secrétaire de séance,
2 – Présentation du Règlement Intérieur,
3 – Approbation des Procès-Verbaux de la FS du 31 mars, et du 30 juin 2023,
4 – Point sur la réunion du groupe de travail du 10/10/23,
> Registres Santé Sécurité au Travail
> Rapports de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail
> Déclarations d'accidents du travail
> Fiches de signalement
> Bilan des exercices incendie
5 – Propositions d'utilisation du solde des crédits 2023,
6 – Rapport annuel 2023 des Médecins du Travail,
7 – Réponse de la Direction au rapport d'enquête « sécurisation des missions du Contrôle Fiscal Externe »,
8 – Signalement du 2 août 2023 sur le registre droit d'alerte,
9 – Sécurité des agent·es et des bâtiments dans le cadre de Vigipirate,
10 – Travaux immobiliers en cours et projets à venir,
11 – Questions diverses.

Point d'information sur les intempéries dans le département

Aucun de nos sites n'a été inondé. Le Centre des Finances Publiques de St Venant est situé à proximité de La Lys, la situation est à surveiller.
Seul·es 10 agent·es ont déclaré subir des dégâts dans leur habitation.
L'assistante de service social, Céline Leleux, les a contacté·es pour leur conseiller de se rapprocher des compagnies d'assurance, et de revenir vers elle si des frais restaient à leur charge.
En réponse à notre déclaration liminaire, M. Girault indique qu'il va passer des messages de bienveillance et d'intelligence aux responsables de services lors du prochain collège.
Nous avons rappelé que dans de telles situations les agent·es devaient pouvoir bénéficier d'autorisations d'absence, et que les messages de la direction devaient être clairs sur le sujet.
La direction nous reproche de n'avoir que le mot « autorisations d'absence » à la bouche, il n'est pas question que nous l'échangions contre d'autres expressions, ou alors celles-ci risqueraient d'être moins cordiales.
Solidaires Finances Publiques 62 rappelle à la Direction que son premier devoir est la sécurité

des agent·es. Il est inacceptable que le premier message passé aux encadrant·es ait été d'être empathique pour accorder des congés. Nous réclamons la mise en place d'un Plan de Continuité d'Action (PCA) en cas d'événements climatiques catastrophiques. Les agent·es vont devoir accompagner les collectivités, les entreprises, les usager·ères dans leurs démarches après les sinistres subis.
La direction reconnaît la nécessité d'être prêt·e à faire face à des situations de crise pour éviter les réactions à chaud. Le réchauffement climatique ne laisse rien augurer de bon en ce qui concerne ces situations.
L'attaque du lycée Gambetta a démontré qu'il était important de savoir comment réagir en cas d'attaque terroriste. Un principe de groupe de travail pour décliner des consignes de sécurité pour nos sites. Des tables rondes seront ensuite organisées sur site et l'information sera déclinée par service.

Présentation du Règlement Intérieur

Le processus d'adoption des RI est prévu par l'article 86 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020, selon lequel chaque « président arrête, après avis du comité et après avoir recueilli les propositions de la formation spécialisée, le règlement du comité. Ce règlement est établi selon le règlement type fixé par le ministre chargé de la fonction publique après information du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État ».
Les modalités de fonctionnement des comités sociaux et des formations spécialisées (FS), qui ne peuvent être inscrits dans le RI, feront l'objet de précisions dans la circulaire de fonctionnement des CSAL et des formations spécialisées de la DGFIP, dont le projet fera l'objet d'échanges avec les organisations syndicales au niveau du CSAR. La diffusion de cette circulaire aux directions locales est prévue au cours du 1er semestre 2024.
Solidaires Finances Publiques a proposé des amendements au projet de règlement intérieur présenté. Celui-ci doit permettre un dialogue social nourri et constructif, nos propositions visent à le permettre.
L'absence de règlement intérieur n'a pas empêché le fonctionnement des instances. Lorsqu'on se vante de donner toute sa place au dialogue social, il est tout de même regrettable que notre administration ne sorte la circulaire de fonctionnement des nouvelles instances que 12 à 18 mois après leur mise en place. Ce flou artistique a l'avantage de permettre à notre direction de nous renvoyer au décret quand ça l'arrange.

Approbation des Procès-Verbaux de la FS du 31 mars et du 30 juin 2023

Les Procès-Verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Point sur le groupe de travail du 10 octobre 23

Solidaires Finances Publiques constate, une fois de plus, au cours de l'étude du registre, démontre que des observations anciennes (2017 à 2022) ne sont toujours pas résolues. Il est

plus que temps d'y apporter des solutions. Des demandes anciennes ont été archivées après fermeture des sites concernés, c'est inadmissible.

Lors de ce groupe de travail 15 observations ont pu être archivées.

– SIP de Lens : un plexiglas doit être posé à l'accueil d'orientation. Le plexiglas existant avait été installé par l'agent occupant précédemment ce poste. Il a été retiré et doit donc être remplacé.

– SGC de Béthune : la réponse à une observation d'août 2021 signalant des odeurs persistantes de moisi était qu'un devis était parvenu en direction. **Il est plus que temps de mettre en œuvre les travaux nécessaires.**

– CDFP Béthune : nécessité de déplacer une prise à proximité d'un point d'eau.

– CDFP Boulogne : problème de stationnement aggravé par la fin de la gratuité des parkings à proximité. Un plot doit être positionné devant l'accès au local vélos pour éviter le stationnement gênant son ouverture.

La direction va fournir un plan de mobilité, ce qui ne résoudra pas le problème de parking.

– DDFiP immeuble Brassart division SPL : un store dégage une odeur persistante. Il doit être retiré pour vérifier s'il est à l'origine du problème.

– DDFiP immeuble Foch : problème d'entretien des locaux et des toilettes.

– SGC Hénin-Beaumont : problème de chauffage persistant malgré l'intervention d'une entreprise.

La barrière d'accès au site reste ouverte sur les plages variables en raison d'un nombre insuffisant de badges d'accès. La Direction va se rapprocher du gestionnaire de site. Laisser la barrière ouverte, d'autant plus en période de vigilance attentat n'est pas admissible.

– PCRP Arras : des infiltrations importantes nécessitent une intervention rapide. Une entreprise a établi un devis de 12 000 €.

Solidaires Finances Publiques insiste sur l'absolue nécessité de réaliser les travaux. Des agent·es occupent ce bureau, situé de plus, au-dessus d'un local technique.

– SPF-E d'Arras : une fenêtre est bloquée. Le service du BIL se déplacera pour constater et programmer une intervention.

– Centre de Contacts de Lens : une demande d'installation d'un rack à vélos avait été faite. Son installation ne doit pas se faire au détriment d'emplacements de parking. Une demande va être faite au propriétaire pour prévoir l'installation du rack sur un espace vert.

Rapport de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail

CDFP Hénin-Beaumont :

Toutes les observations du rapport ont été solutionnées. La prochaine vérification de l'état de conservation des matériaux amiantés est programmée en novembre 2023.

Trésorerie Lens CH :

Toutes les observations du rapport ont été solutionnées. Des problèmes de chaleur dus à l'ensoleillement à l'étage avaient été signalés. L'ISST préconisait une installation dans des bureaux plus petits, nécessitant la fourniture de bureaux rectangulaires. Ceux-ci n'ont pas été fournis. Les membres de la FS demandent leur financement sur le budget de la DDFiP.

Paierie Départementale :

Une observation avait été faite sur la présence de végétaux sur un toit plat. Il doit encore être nettoyé.

La Direction n'a pas obtenu de crédits pour restaurer le crépi à l'extérieur du bâtiment. S'agissant

d'un problème esthétique, les travaux ne peuvent être financés sur le budget FS.
Solidaires Finances Publiques rappelle que des visites de sites avaient été actées lors de la précédente réunion à Boulogne et au PNCD de Béthune. La visite du PNCD ne peut être envisagée qu'après sa réinstallation au CDFP de Béthune rue Guynemer.
La visite de Boulogne doit être programmée rapidement.

4 nouvelles déclarations d'accidents de service depuis le dernier groupe de travail.
Les membres de la FS constatent des accidents réguliers dus au port de charges lourdes par les agents techniques du BIL et alertent la direction sur la nécessité de prendre des mesures de prévention.
9 fiches de signalement dont 3 internes depuis le dernier groupe de travail.
4 signalements externes font état d'insultes, de propos agressifs, de menaces de mort. Une main courante a été déposée pour l'un de ces signalements.
2 signalements ont été faits suite à des menaces de suicide d'usagers.
2 signalements internes ont nécessité une intervention du service RH.
D'importants problèmes à l'accueil du SIP d'Arras ont fait l'objet d'une fiche de signalement.
Solidaires Finances Publiques a déposé une alerte sur le registre spécial. La Direction a rencontré les agents du SIP pour évaluer si des mesures particulières devaient être prises. Un bilan devait être fait en septembre. À ce jour, le bilan n'a toujours pas été fait.
Solidaires Finances Publiques rappelle que seul·e l'agent·e à l'origine de la fiche de signalement peut opter pour l'anonymat. Lorsqu'il s'agit d'un signalement interne, il est important que le lien hiérarchique avec les personnes signalées soit connu afin d'évaluer la situation décrite.
Une nouvelle application va être mise en place pour signaler des situations ou comportements anormaux. En attendant, l'assistante de prévention mentionnera le lien hiérarchique des personnes concernées par la situation décrite dans les fiches de signalements internes.
Lors du groupe de travail, il est constaté l'absence d'exercices incendie sur des sites multi-services, en complète contradiction avec la législation. Les gestionnaires de sites ont été relancé·es à plusieurs reprises.
Solidaires Finances Publiques rappelle l'importance de ces exercices qui permettent de régler d'éventuelles difficultés afin d'améliorer la sécurité en matière d'incendie.
Les consignes d'évacuation ont évolué en raison du développement du télétravail. Les membres de la FS demandent qu'un rappel de ces consignes soit adressé aux gestionnaires de sites et à leurs adjoint·es pour diffusion aux agent·es.
Un exercice incendie dû au déclenchement intempestif de l'alarme a été réalisé au CDFP d'Arras. L'évacuation a été compliquée par les travaux en cours et les modifications des consignes en raison de la vigilance attentat actuelle.
Solidaires Finances Publiques rappelle qu'il est essentiel de s'assurer de la connaissance des consignes applicables, d'autant plus si des travaux modifient le plan d'évacuation.
Des armoires alignées de chaque côté d'un couloir du CDFP d'Arras restreignent l'espace de circulation.
La Direction précise que la zone d'installation de ces armoires dans l'espace dédié au SDIF, sera réaménagée en priorité.
L'État est locataire des locaux du Centre de Contacts de Lens. Il est impossible d'effectuer un exercice incendie traditionnel. Une analyse va être faite par les pompiers afin de programmer un

exercice.

Budget local 2023

Aménagements de poste : 10 866 €
Achats de 13 sièges adaptés et d'un bureau droit.
Hygiène sur les lieux de travail : 34 529 €
Réfection de sanitaires à Arras Diderot, Béthune et St Omer.
Circulation des véhicules et des personnes : 11 162 €
Panneau de signalisation sortie paierie départementale,
Marquage au sol sur parkings à Bruay et Béthune,
Supports vélos et arceaux à Béthune, Bruay, Hénin-Beaumont, Lens et Lillers.
Neutralisation d'un emplacement de paillasson au CDFP de Lens.
Incendie : 350 €
Chaise d'évacuation à Lillers.
Ambiance lumineuse : 31 205 €
Achats de 250 lampes LEDS,
50 lampes de bureau,
20 moteurs de volets roulants,
46 stores vénitiens BDV Arras.
Équipements : 1 853 €
Matériel pour agent·es techniques.
Une enveloppe de 10 000 € est prévue sur le budget local FS pour permettre l'acquisition d'équipements divers pour les agent·es techniques.
Solidaires Finances Publiques rappelle que cette enveloppe ne doit pas servir à l'achat du matériel nécessaire au travail des agent·es techniques, obligation qui incombe à l'employeur. Cette somme est mise à disposition des équipes techniques pour répondre à des dépenses urgentes.
Psychologues : 3 765 €
Maintenance défibrillateurs : 7 980 €
Formations : 19 386 €
Des formations secouriste-sauveteur au travail et leurs recyclages sont organisés plusieurs fois par an, Solidaires Finances Publiques demande si un recensement des agent·es formé·es est disponible sur chaque site.
La Direction ne dispose pas de ce recensement. Nous le déplorons.
Solidaires Finances Publiques rappelle qu'il est important de lutter contre l'absentéisme lors de ces actions de formation. Lors d'un recyclage secouriste-sauveteur au travail, il manquait la moitié des inscrit·es.
La formation « faire face aux incivilités des usagers » a été jugée inadaptée par les huissiers qui l'ont suivie. La société organisatrice avait indiqué adapter cette formation en fonction des besoins des participant·es. Le premier groupe de nomades inscrit·es avaient relevé quelques adaptations à apporter. Cette formation doit donc évoluer, en l'état actuel elle ne correspond pas au besoin des agent·es rencontrant du public, les membres de la FS ne souhaitent pas la renouveler.
Le rapport d'enquête sur la sécurisation des opérations de contrôle fiscal externe préconisait

l'organisation de formations adaptées avec la participation d'intervenant·es spécialistes de la sûreté.
Solidaires Finances Publiques demande l'organisation de ces formations nécessaires à la prévention.
Seul, Solidaires Finances Publiques a proposé l'achat de boîtiers d'alerte pour équiper les agent·es nomades du contrôle fiscal, afin de répondre aux préconisations du rapport d'enquête sur la sécurisation des opérations de contrôle fiscal externe, les géomètres et les huissiers.
Cette proposition faite à l'issue du groupe de travail du 10 octobre, n'a pas fait l'objet d'un devis (contrairement à la proposition de la direction d'acheter des racks à vélos). Elle devra être envisagée sur le budget 2024.
Le solde du budget sera utilisé pour l'achat de matériel tel que des roller-mouses, des repose-pieds, des supports écrans et des bras double-écrans.
L'obligation de suivi auditif des agent·es du Centre de Contacts n'est pas respectée. Un bilan avait été organisé par la MGEFi lors de la mise en place du service. La Direction va se rapprocher de la mutuelle pour prévoir un bilan pour les nouveaux·elles agent·es et un contrôle pour tous·tes.

Rapport annuel du Médecin du Travail 2022

Les docteurs Kerrache, de Pauw et Pauwels sont intervenus sur 3 lieux de consultation : Arras, Boulogne et Lille.
L'effectif total est de 1 394 agent·es dont 204 exposé·es à un risque particulier, 87 sont recensé·es pour une surveillance médicale particulière liée au Handicap et 225 sont recensé·es par les directions en surveillance médicale quinquennale.
Les médecins du travail ont réalisé 134 visites médicales principales et 649 visites occasionnelles au cours desquelles 33 examens ont été réalisés. Il est possible qu'un·e agent·e ait bénéficié de plusieurs visites.
235 aménagements de postes ont été préconisés. Il s'agit d'aménagements concernant les conditions d'exercice, le rythme de travail, le matériel et un changement d'affectation.
En 2022, les préconisations les plus fréquentes étaient en lien avec la gestion COVID.
1 visite de service a été réalisée à la demande d'un·e agent·e à Montreuil.
Solidaires Finances constate le non-respect de l'obligation de l'employeur d'un suivi médical régulier et rappelle que la prévention permet de limiter les risques.
Les médecins et l'infirmière sont intervenu·es dans le cadre d'un événement grave sur le lieu de travail.
Les médecins ont fait le constat :
– que de nombreux changements organisationnels dans le contexte de modernisation du service public en DGFiP peuvent générer des RPS (Risques Psycho-Sociaux) (conflits de valeurs, tâches moins intéressantes et valorisantes, démotivation…) ;
– le télétravail nécessite de repenser les espaces de travail pour redonner envie de venir en présentiel et pour permettre de tisser de nouveau des liens entre agent·es ;
– les préconisations d'installations matérielles des agent·es sont bien prises en compte ;
– aucun avis des médecins sur les avant-projets dans le cadre du NRP n'a pu être donné en raison du délai accordé insuffisant.

Les actions sur le milieu du travail :
– vigilance concernant les conséquences du NRP en termes de RPS. Ne pas hésiter à informer le service de médecine de prévention en cas de difficultés collectives pour avis ;
– absence de sens ou d'intérêt pour les tâches répétitives, changement rapide d'équipes d'encadrement qui ne facilite pas l'ancrage des agent·es dans la sérénité : facteurs qui expliquent la résistance au changement de « ceux qui restent » et usure professionnelle ;
– managers en difficulté dans la gestion du télétravail, peu soutenu·es par la hiérarchie : situations collectives conflictuelles difficiles à prendre en charge ;
– médiation sociale : résultats peu convaincants.
Solidaires Finances Publiques alerte la direction sur ce bilan qui appuie ce sur quoi nous, organisation syndicale, alertons depuis longtemps :
- le caractère essentiel de l'avis des médecins du travail sur les avant-projets de restructuration,
- l'augmentation des RPS,
- les médiations sociales qui ne correspondent pas aux attentes des services en difficulté,
- les conséquences néfastes du NRP, et bien que celui-ci soit terminé, les futures réorganisations contribueront fortement à l'aggravation des RPS déjà d'un niveau élevé.
Solidaires Finances Publiques rappelle que la médiation pour le SIP d'Arras avait abouti à des préconisations et qu'elles n'ont pas été mises en place en raison du faible nombre d'agent·es ayant participé aux consultations.

Solidaires Finances Publiques alerte sur la situation de la médecine de prévention dans le département. Il manque actuellement un médecin sur le secteur arrageois. Le médecin du travail précédent sur ce secteur avait une quotité de travail pour notre administration de 40 %. Nous revendiquons le recrutement d'un deuxième médecin à 100 %.
Nous nous interrogeons également sur la publication d'offres de recrutement pour une infirmière cadre A et une cadre B pour des interventions à Boulogne et Dunkerque.
Le médecin du travail précise qu'une seule infirmière sera recrutée sur le secteur de Boulogne et qu'elle interviendra également à Dunkerque.
La direction indique que l'amélioration de la situation pour la médecine du travail est en bonne voie.
Les médecins ont constaté un nombre important de visites particulières pour notre département.
La Direction s'interroge sur l'opportunité de ces visites.
Solidaires Finances Publiques rappelle que la médecine de prévention doit être dotée d'un effectif suffisant pour répondre aux besoins des agent·es.
Nous insistons également sur l'importance de demander l'avis des médecins du travail avant la réalisation de projets. L'avis de l'ISST n'est pas médical et concerne surtout l'organisation et l'installation matérielle. Les deux sont complémentaires et essentiels.

Rapports d'activité des consultations psychologiques 2022
Arras

4 consultations proposées le 1er vendredi matin de chaque mois, à l'exception d'août. 3 demi-journées supplémentaires ont été nécessaires en décembre.

Suite aux événements tragiques du 21 novembre 2022, Mme Wuilbaut a participé à un entretien collectif et des agent·es ont pu être reçu·es individuellement.
22 agent·es ont été reçu·es.
Les agent·es ont la possibilité d'obtenir 3 rendez-vous, et si nécessaire 1 ou 2 rendez-vous complémentaires sont proposés.
Les situations évoquées lors de ces consultations sont liées à des difficultés professionnelles auxquelles viennent quelquefois s'ajouter des problèmes personnels.
Il s'agit de situations de stress, de harcèlement, d'anxiété, d'insécurité, de perte ou baisse d'estime de soi, de difficultés relationnelles au travail.
Le télétravail est parfois vécu comme une contrainte en raison d'un manque de relations humaines et de cohésion d'équipe.

Boulogne

32 rendez-vous dont un par téléphone, concernant 12 agent·es dont 6 de la DGDDI (douanes).
Les agent·es ont bénéficié d'un à 5 rendez-vous.
Les situations évoquées sont en rapport avec des souffrances physiques ou psychologiques.
Les problèmes exprimés sont du stress important, de la fatigue, de l'épuisement physique et psychologique, une perturbation de l'alimentation, du sommeil, des relations sociales.
Professionnellement les agent·es ont mis en avant des problèmes de conflit de valeur concernant la justice, l'éthique, leur existence et leur utilité. Il·elles sont en perte de repères. Il·elles évoquent des cas de violences, avec déni, isolement, disqualifications, brimades, mises à l'écart.
Les événements tragiques de novembre 2022 ont nécessité une intervention avec groupe de parole et séances de soutien psychologique pour les agent·es de BDV et BCR. Des consultations individuelles ont également été proposées.

L'intervention des psychologues en urgence en fin d'année 2022 a pu être possible en dépit des conventions limitant habituellement les consultations à une demi-journée mensuelle.
Solidaires Finances Publiques les remercie pour leur réactivité, tout comme celle des intervenant·es de l'association France Victimes.

Réponse de la Direction au rapport d'enquête sur la
« sécurisation des missions de Contrôle Fiscal Externe »

P (préconisation) : permettre un suivi médical régulier pour les agent·es en contact avec le public :
Le rapport précise qu'il s'agit d'une visite médicale annuelle mais également plus complète afin d'améliorer le suivi psychologique et de permettre des adaptations de poste plus rapides.
R (réponse de la direction) : les vérificateurs et huissiers bénéficient de visites médicales annuelles, et les agents d'accueil, pour lesquels le risque est moindre, de visites quinquennales.
Avis de Solidaires Finances : En pratique, les nomades sont très loin de bénéficier de visites médicales annuelles. Nous rappelons qu'en 2022, un nouveau médecin du travail a été recruté à 40 % sur le secteur arrageois. Le poste étant vacant depuis plus de 5 ans.
Le secteur côtier bénéficie d'un médecin du travail à 100 %, elle est sollicitée si besoin pour la continuité de service de l'arrageois.

Les rapports des médecins du travail pour 2022 démontrent qu'un grand nombre de visites particulières sont réalisées sur le département, impactant, de ce fait, la charge de travail des médecins.
P : permettre un accès facilité aux psychologues pour les agent·es en contact avec le public :
R : des créneaux proposés pour la consultation sont restés disponibles à Arras et Boulogne. Il suffit de contacter Mme Rivaux pour obtenir un rendez-vous pour le mois en cours, ou le mois suivant.
Avis : La démarche de consultation d'un·e psychologue n'est pas facile et, comme le démontre les rapports des psychologues, elle est quelquefois facilitée par un entretien avec le médecin du travail. La demande exprimée dans le rapport d'enquête est de proposer aux vérificateur·rice le bénéfice d'une visite médicale annuelle afin de leur permettre d'exprimer leurs besoins d'écoute psychologique.
P : un dispositif de soutien auprès des agent·es avec mise à disposition d'une cellule de crise comprenant des agent·es RH et correspondant social. Un soutien plus marqué du service RH, suppression du délai de séjour sur les postes de brigades.
R : une cellule de crise sera mise en place si un événement tragique se produit. Elle sera composée de la responsable du pôle RH ou son adjointe, du chef du SRHD ou son adjoint, de la correspondante sociale, d'une assistante sociale et d'un médecin de prévention. Des précisions sont apportées sur la réactivité des RH pour permettre le détachement des agent·es qui l'ont sollicité. La démarche plus tardive pour un·e agent·e s'explique par la difficulté pour les RH de savoir ce qu'il·elle souhaitait. Pas de suppression du délai de séjour.
Avis : Solidaires Finances Publiques demande l'intégration des organisations syndicales à la cellule de crise. Nous rappelons qu'il est quelquefois difficile pour des agent·es confronté·es à des situations dramatiques, de quitter un poste avec des missions qu'il·elles apprécient, et encore plus compliqué de se positionner sur d'autres postes. Solidaires Finances Publiques aimerait rappeler qu'il n'y a pas plus sourd que celui ou celle qui ne veut pas entendre.
En ce qui concerne le délai de séjour, Solidaires Finances Publiques rappelle son opposition à ce dispositif qui a pour but de bloquer un·e agent·e sur un poste qu'il·elle souhaite quelquefois quitter rapidement.
P : un accès facilité au service médical et aux psychologues pour les agent·es victimes collatérales.
R : pas de saturation de l'offre de consultation constatée
Avis : à la demande de consultation psychologique d'agent·es victimes collatérales lors de l'événement tragique de 2022, la réponse a été que la priorité était donnée aux agent·es directement concerné·es et qu'il fallait attendre le mois suivant. Solidaires Finances Publiques rappelle que le terme de victime est aussi fort que ça soit en raison d'un impact direct ou non.
P : prévoir un onglet sécurité des agent·es sur Ulysse pour un accès facilité aux documents tels que la circulaire DG169/2013, la fiche de signalement, les contacts utiles comme la médecine de prévention.
R : création d'un onglet dédié à la sécurité sur Ulysse 62 dans le cadre de la rénovation du site.
Avis : la mise en place de cet onglet dédié est urgente et ne doit pas souffrir des délais étirés de rénovation du site.
P : mieux informer en amont sur les particularités de certains métiers notamment ceux du CFE (Contrôle Fiscal Externe).
R : les fiches de postes préciseront à l'avenir si ceux-ci sont en contact avec le public et la nature de ces relations.

Avis : les postes en BDV ne sont pas des postes au choix, il n'y a donc pas de fiche de poste pour les emplois de vérificateur·rices. Il est important d'informer sur ces postes qui doivent être demandés en connaissance de cause.
P : proposer des formations à la gestion des conflits et des situations difficiles avec des intervenant·es expert·es en matière de sécurité.
R : la formation « faire face aux incivilités des usagers » sera ajustée pour mieux correspondre aux attentes des vérificateur·rices et des huissier·ères.
Avis : la demande était d'offrir des formations avec des intervenant·es expert·es en sécurité. La formation « faire face aux incivilités des usagers » a reçu un accueil défavorable des participant·es en raison de son inadaptation à nos métiers.
P : tolérance zéro face aux incivilités et remarques déplacées notamment sexistes.
R : faire des fiches de signalement. Celles-ci sont systématiquement prises en compte par l'assistante de prévention, un signalement article 40 peut être fait.
Avis : les collègues regrettent souvent le manque d'effets d'une fiche de signalement et il est important qu'il·elles soient contacté·es pour être informé·es des suites données.
P : box dédié, à proximité des services, visible des collègues et équipé de matériel informatique et d'une imprimante.
R : ne plus recevoir à proximité des services, utiliser les boxes situés à l'accueil des sites.
Avis : la réponse de la direction est l'illustration parfaite de l'expression : « dites-moi ce dont vous avez besoin, je vous apprendrai à vous en passer ».
P : mettre à disposition des véhicules de service sur tous les sites.
R : un recensement a été fait en mai pour l'achat de véhicules à destination des services du contrôle fiscal.
Dans les faits, 2 véhicules électriques seront mis à disposition des nomades, l'un à Arras, l'autre à Boulogne. Ils seront à destination des agent·es DDFiP et DIRCOFI. A Béthune, la brigade DIRCOFI disposera d'un véhicule électrique.
Problème : pour utiliser un véhicule électrique, il faut pouvoir le recharger et l'installation de bornes est prévue, mais il faut attendre qu'un marché public existe…on n'est pas prêt de les utiliser.
Avis : Solidaires Finances Publiques rappelle la demande des collègues : des véhicules sur tous les sites, en nombre suffisant. Une crainte avait été exprimée en ce qui concerne l'entretien des dits-véhicules. Une chose est certaine, ils ne seront pas trop usés.
P : sortir les véhicules des agent·es nomades du Système d'Immatriculation des Véhicules ou leur fournir des plaques anonymes.
R : Proposition non retenue.
Avis : l'entêtement de l'administration est, comme toujours, impressionnant.
P : dimensionner les équipes avec un effectif suffisant pour permettre des interventions en binôme si les agent·es le jugent nécessaire.
R : le dimensionnement des équipes n'empêche pas de prévoir des interventions en binôme dans le cadre d'un tutorat quand cela s'avère nécessaire.
Avis : comme les collègues l'ont justement fait remarquer, s'il·elles interviennent régulièrement en binôme, il·elles auront de grandes difficultés à atteindre le nombre de vérifications attendu. Le tutorat des nouveaux·elles vérificateur·rices se fait par une, voire deux, interventions en binôme. Il est compliqué d'acquérir un savoir-être après seulement deux interventions en binôme.

P : organiser des réunions régulières entre services de contrôle, de gestion et de recouvrement.
R : des réunions seront organisées par la division CF sur l'actualité du contrôle. Les responsables de la division entretiennent un dialogue fréquent avec les responsables des structures. Les chef·fes de services ont vocation à informer les agent·es des nouveautés législatives et réglementaires, des évolutions des méthodes et des outils.
Avis : Solidaires Finances Publiques rappelle que les ILP étaient un lieu d'échange d'information entre différents services de contrôle, gestion et recouvrement. Réunir les services amenés à travailler sur des dossiers permet une meilleure circulation de l'information et une connaissance de l'intégralité des contacts avec nos services. Le format des réunions doit être repensé, mais l'enquête a démontré leur caractère essentiel.
P : prévoir un planning de suivi des déplacements des agent·es du service en veillant à son utilisation intelligente.
R : tout·e chef·fe de service a vocation à connaître le planning des membres de son équipe et à pouvoir joindre ses agent·es lorsqu'il·elles exercent des fonctions en dehors du bureau.
Avis : Solidaires Finances Publiques rappelle qu'il est important de savoir où sont les membres d'une équipe et insiste sur une des recommandations du rapport d'enquête : éviter le flicage.
P : améliorer la communication publique sur l'impôt et son contrôle.
R : le plan de lutte contre la fraude comporte des mesures de nature à rappeler aux contribuables leurs obligations et à renforcer les services en charge de la lutte contre la fraude et les outils pour y parvenir.
Avis : la réponse est hors sujet. Améliorer la communication autour de l'impôt et de son contrôle consiste à rappeler le caractère utile et essentiel de l'impôt, et de faire en sorte que le contrôle ne soit pas vu comme une sanction.
Le site « en avoir pour mes impôts » est une parfaite illustration de l'incompréhension de notre hiérarchie en ce qui concerne la communication autour de l'impôt.
P : pas d'objectif chiffré concernant le nombre de dossiers.
R : avoir des objectifs quantifiés ne compromet en rien la sécurité des agent·es.
Avis : des vérificateur·rices ont indiqué avoir quelquefois envie d'écarter un dossier sur lequel des contrôles avaient déjà été faits parce qu'il·elles jugeaient qu'il n'était pas nécessaire de le contrôler de nouveau. L'objectif chiffré les conduit à ne pas le faire pour sécuriser le nombre de contrôles demandés.
P : sécuriser les accès à nos sites.
R : la sécurité de nos sites va être renforcée.
Avis : les mesures de sécurité demandent un budget conséquent et celui-ci sera débloqué progressivement, ce qui ne permettra pas une réponse rapide à ce besoin de sécurisation.
P : équiper les agent·es de systèmes de sécurité, type bracelets connectés.
R : fonction SOS sur les smartphones.
Avis : le rapport d'enquête a souligné la difficulté d'activer le mode SOS sur un smartphone en cas de danger, et, pour cette raison, préconisait des boîtiers ou des bracelets connectés.
Solidaires Finances Publiques a demandé le financement de boîtiers d'alerte sur le budget de la FS.
Cette dépense n'a pas été validée sur le budget 2023.
P : fournir des équipements de sécurité, comme des gilets de protection.

R : un recensement a été fait au mois de mai.
Avis : Solidaires Finances Publiques s'interroge sur les délais nécessaires pour fournir ce type de matériel.
P : former les agent·es du CFE sur les bonnes pratiques pour intervenir dans le cadre du CFE.
R : la direction et les chef·fes de service feront des rappels réguliers des bonnes pratiques.
Avis : Solidaires Finances Publiques insiste sur l'importance de former les nouveaux·elles agent·es aux bonnes pratiques. La formation délivrée par notre administration concerne le savoir professionnel et ne prend pas en compte l'importance du savoir-être.
P : mettre en place des formations à l'utilisation des réseaux sociaux.
R : des conseils de prudence sur l'utilisation des réseaux sociaux seront passés aux agent·es lors des journées d'accueil.
Avis : Solidaires Finances Publiques rappelle qu'il est essentiel de mettre en place des fiches conseils sur la bonne utilisation des réseaux sociaux. L'administration est plus rapide à sanctionner qu'à informer.
P : assurer un suivi des antécédents judiciaires et/ou des signalements concernant les contribuables vérifié·es par un·e agent·e positionné·e en direction.
R : cette information sera recherchée également dans le cadre des relations suivies qu'entretient la BCR notamment avec les services de police du département.
Avis : lors des ILP, les échanges sur la connaissance des dossiers et des contribuables permettaient de disposer de ces éléments. Leur suppression a privé les services de contrôle de ces informations.
P : faciliter l'anonymisation des procédures. Possibilité d'éviter les interventions à domicile et d'aménager les conditions du contrôle en fonction de l'origine de la fiche de programmation.
R : le projet de loi de finances pour 2024 renforce les dispositions existantes. Modification du L13 du LPF.
Avis : ces évolutions sont très attendues. Il est dommage d'avoir attendu un drame pour se rendre compte de la dangerosité de certaines situations pour les agent·es nomades.

Signalement du 2 août 2023 sur le registre droit d'alerte

Solidaires Finances Publiques a alerté le DG le 26 juin sur la situation des SIP, centres de contacts et Service des Impôts Fonciers en raison des difficultés liées à GMBI.
Le 2 août 2023, Solidaires Finances Publiques 62 a alerté la DDFiP sur la situation des agent·es de la cellule accueil du SIP d'Arras. Les agent·es concerné·es ont été nominativement désigné·es.
La direction a rencontré les agent·es du SIP et s'est engagée à faire un bilan en septembre 2023.
Les rendez-vous pris avec le service ont été systématiquement annulés par le responsable de service.
M. Girault se rendra sur le site rapidement.
Le bilan annoncé devra être fait dans des délais très brefs.
Solidaires Finances Publiques insiste sur la nécessité de donner une réponse à cette alerte. Cette demande n'a pas été appuyée par les autres membres de la Formation Spécialisée.

Sécurité des agent·es et bâtiments dans le cadre de vigipirate

Un guide des consignes en cas d'intrusion a été diffusé à tous·tes les agent·es.
Une valisette comprenant une corne de brume afin d'alerter le service d'accueil pour permettre un confinement rapide en cas de danger à proximité à été envoyée sur chaque site.
Une réflexion va être conduite pour communiquer sur les réactions à avoir en cas d'intrusion sur site.
Le système de bouton d'alerte va être modifié.
Actuellement, des boutons d'alerte sont positionnés dans les boxes d'accueil et des écrans permettent aux gardiens et aux gestionnaires de surveiller des zones d'accueil.
Le nouveau système déclenchera des signaux lumineux type gyrophare. Les écrans seront positionnés dans les services de façon à être visibles d'un plus grand nombre d'agent·es.

Travaux immobiliers en cours et projets à venir

SDIF Arras : les travaux sont commencés depuis le 6 novembre. Les agent·es du PELP et du PTGC sont installé·es provisoirement dans les salles de réunion.
Les agent·es souhaitaient maintenir les bacs à plans dans le local archives où ils ont été placés pour les travaux, de façon à maintenir des espaces de circulation plus vastes.
La direction ne souhaite pas modifier les plans.
L'installation d'une collègue a été modifiée sur les plans. Elle dispose d'un aménagement de poste et avait demandé la pose d'une cloison vitrée.
La direction n'accède pas à sa demande.
Seuls les bureaux des A+ disposeront de portes. Les cadres A aimeraient que leurs bureaux individuels en soient dotés également pour leur permettre d'avoir une certaine confidentialité, lors des entretiens d'évaluation notamment.
Cette demande est rejetée également.
Les boxes d'accueil ne permettent pas aux agent·es de s'asseoir pour recevoir les usager·ères.
La direction conseille aux agent·es de chercher d'autres boxes s'il·elles souhaitent s'asseoir.
Nous constatons que de nouveau la phrase « dis-nous ce dont tu as besoin et nous t'apprendrons à t'en passer » est tout à fait adaptée.
Solidaires Finances Publiques aimerait connaître le coût total des travaux.
Les factures des architectes qui ont établi les premiers plans, non retenus en raison du coût exorbitants des travaux n'étant pas parvenues à la direction, il est actuellement impossible de nous communiquer le montant des travaux.
PNCD : les plans ont été adressés à SPIB pour validation, pour l'instant pas de retour.
Travaux énergétiques : la DDFiP postule pour Calais. Actuellement pour obtenir un budget travaux, il faut rentrer dans la nouvelle norme d'occupation des surfaces.
Montreuil : les travaux commencent en mars 2024 par l'emplacement actuel du PCRP.
Le PCRP sera installé au rez-de-chaussée. Les agent·es du SIP seront réinstallé·es du même côté.
Actuellement la gestion de site dispose de deux bureaux de 28 m², ce qui ne correspond pas à la norme d'occupation des locaux.
Les plans du nouveau SDIF à Arras correspondent aux nouvelles normes d'occupation des locaux et prévoient des espaces d'échange et de rencontres. Solidaires Finances Publiques

espère que tous les services réinstallés en bénéficieront.
Visiblement ça ne sera pas le cas pour le PCRP de Montreuil…
Le Président de l'instance, M. Girault, a mis fin à la réunion à 18h, coupant court aux discussions sur le point travaux.
Solidaires Finances Publiques demande la présentation des sujets travaux, comme ceux de Béthune prévus avec l'arrivée sur le site du PNCD, lors de la prochaine instance.

Le point sur les questions diverses n'a pu être évoqué.

Solidaires Finances Publiques a envoyé les questions suivantes 6 jours avant la date de réunion de l'instance :
- le décret 2019-122 du 21 février 2019 définit de nouvelles conditions de prise en charge des accidents de service. Comme indiqué sur Ulysse 62 "pendant toute la durée d'instruction de sa demande, l'agent·e est placé·e en congé de maladie (s'il a transmis un arrêt de travail) et les honoraires médicaux et frais médicaux liés à cet accident demeurent à sa charge". Cette disposition peut cependant créer des difficultés puisque, suite au dépôt de la déclaration d'accident du travail, l'agent·e peut être amené·e à subir des examens médicaux pour lesquels les établissements de santé réclament un formulaire indiquant la prise en charge des frais médicaux par l'employeur, les médecins indiquant sur les ordonnances la mention "AT". Pouvez-vous nous préciser quel est le délai moyen de prise de décision sur l'imputabilité d'un accident au service ? et quelle est la proportion de déclarations d'accidents du travail pour lesquelles l'imputabilité n'est pas reconnue ?
- Certaines associations ont organisé des actions sur site ou à l'extérieur et ont bénéficié d'une visibilité offerte par Ulysse 62, comme le "secours populaire" et "bout de vie" mises en lumière dans une publication le 21 mars 2023.
Des agent·es des finances publiques s'investissent dans la vie d'associations et aimeraient quelquefois organiser des actions dans un but caritatif sur site ou faire la publicité d'événements extérieurs dans ce cadre.
Serait-il possible de nous préciser selon quels critères ces actions pourraient être retenues et quelles sont les modalités de contact pour solliciter une publication sur Ulysse 62 ?
Un mail de la Direction nous a informé de la tenue prochaine d'un groupe de travail afin de définir les critères permettant de retenir les actions et de fixer les modalités de contact pour en permettre la publicité.

Vos représentant·es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Catherine VERDAUX, Sarah TINCQ, Arnaud VANHOUCKE titulaires
Lionel PAGIE, Sylvie HAMY, Claudie COINTE suppléant·e·s
Nadège BOTTE et Laurence MOUTIN-LUYAT expertes